

Bertrand Picard

Rapporteur de la commission

Conseiller communal PLR

Rapport de la séance du lundi 03 mai 2021 à 17h00 de la Commission n° 42, chargée de l'examen du Postulat de Devallonné Dinbali Caroline et crts – Quel avenir pour la Tour de Sauvabelin ?

Date de la séance : Mercredi 3 mai 2021

Lieu : Casino de Montbenon, salle des Fêtes

| Membres de la Commission                         |                             |   | Présence |
|--|-----------------------------|---|----------|
| M.   | PICARD Bertrand, rapporteur | Libéral-Radical   | ✓        |
| M.   | CHAUTEMS Jean-Marie         | Socialiste  | ✓        |
| M.   | DANA Louis                  | Socialiste  | ✓        |
| Mme  | DEVALLONNE DINBALI Caroline | Socialiste  | ✓        |
| Mme  | LAVANCHY Josée-Christine    | Union démocratique du centre  | ✓        |
| Mme  | ROCH Karine                 | Les Vert·e·s  | ✓        |
| Mme  | MANZONI Laura               | Ensemble à Gauche   | ✓        |
| M.   | PERNET Jacques              | Libéral-Radical   | ✓        |
| Mme  | SCHALLER Graziella          | Le Centre   | ✓        |
| M.   | BRINGOLF Jean-Michel        | Les Vert·e·s  | Excusé   |
| M.   | FRACHEBOUD Cédric           | Libéral-conservateur  | Absent   |
| M.   | THAMBIPILLAI Namasivayam    | Socialiste  | Absent   |
| Membres de l'administration communale et externe |                             |   | ✓        |
| Mme  | LITZISTORF Natacha          | Conseillère municipale, directrice du logement, de l'environnement et de l'architecture (LEA)   | ✓        |
| M.   | BALESTRA Etienne            | Chef du service des parcs et domaines (SPADOM)  | ✓        |
| Mme  | CHRISTE Nicole              | Cheffe du service de l'architecture (ARCH)  | ✓        |
| M.   | PERUZZO Stéphane            | Adjoint au chef de service et chef de la division entretien, production et maintenance (SPADOM) | ✓        |
| Mme  | MONNIER Alexandra           | Responsable de l'unité administrative (SPADOM) et secrétaire de séance                          | ✓        |

## Préambule

M. Jacques PERNET annonce qu'il ne pourra officier en tant que rapporteur à la présente commission en raison d'une autre séance prévue à 18h00 à laquelle il ne peut se soustraire. Il prie les membres de bien vouloir l'en excuser et annonce qu'il sera remplacé par M. Bertrand PICARD.

Il présente également ses excuses pour son absence lors de la visite de la tour qu'il avait initiée le 19 avril.

À 17h05, M. Bertrand PICARD (ci-après le Rapporteur) ouvre donc officiellement la séance de commission n° 42 destinée à traiter le postulat de Mme Caroline DEVALLONNE DINBALI et M. Louis DANA concernant le sujet « **Quel avenir pour la tour de Sauvabelin** ».

Après présentation des membres de l'administration communale, le rapporteur annonce qu'il donnera la parole aux deux postulants, puis à la Municipalité pour une prise de position générale quant à ce postulat. La discussion sera ensuite ouverte autour des trois questions suivantes :

- Réparer ou refaire,
- à quel prix
- point de vue de la Municipalité.

### **Présentation de la Municipalité et des services**

Mme Natacha LITZISTORF ainsi que ses collaboratrices et collaborateurs se présentent.

### **Parole aux postulants et à la Municipalité**

La parole est donnée à la co-postulante qui tient à remercier les services et M. Jacques PERNET d'avoir organisé la visite de la tour, qu'elle a trouvé très instructive. L'idée du postulat était de questionner l'avenir de la tour compte tenu du fait que le projet initial avait opté pour des bois locaux et non traités, pour une durée de vie estimée à 25 ans. La visite a permis d'apprendre que la durée de vie de la tour pouvait encore être prolongée de quelque 10 ans, à raison de CHF 30'000.-- de frais annuels d'entretien et de réparation. La question reste maintenant de savoir quelle suite donner à la tour. Faut-il reconstruire à l'identique ? Faire un appel à projets ? Sur le même lieu ? Sur autre lieu ? Au moyen de quel type de financement ?

Le co-postulant remercie les organisateurs pour la visite de la tour qu'il a lui aussi trouvée très instructive. Il est également d'avis que trois solutions sont offertes : détruire la tour et ne pas la remplacer, reconstruire à l'identique, ou refaire un projet plus durable dans le temps. Il n'a pas d'avis tranché sur ce qu'il convient de faire. Toutefois, il est d'avis qu'il est nécessaire d'en débattre, notamment en raison de la popularité de cet édifice, de l'image qu'il donne de Lausanne et de son identité lausannoise à conserver, tout en éclaircissant la question du financement.

Le rapporteur demande si un projet de réparation a été envisagé et, si oui, quelles conséquences financières et pratiques en tirer.

Avant d'ouvrir la discussion générale, le Rapporteur donne parole à Mme la Conseillère municipale pour qu'elle présente le point de vue municipal actuel.

Mme Natacha LITZISTORF donne son point de vue personnel en tant que Municipale en charge des services des parcs et domaines et de l'architecture, ce point n'ayant pas encore été formellement abordé en Municipalité. Elle tient à remercier les postulants puisque ce postulat vient appuyer les réflexions et les pistes imaginées par les services et permet de se diriger plus rapidement vers un modèle qui sera convainquant pour toutes et tous puisque la visite sur site et la présente séance auront déjà permis d'entendre les postulants sur les divers types de scénarios envisageables. Elle pense que le premier scénario (détruire et ne pas reconstruire la tour) n'est pas souhaitable pour des raisons d'appropriation culturelles et paysagère de Lausanne. Telle n'est, en tout cas, pas sa position. Le débat se tiendra du côté de l'architecture pour savoir s'il y a lieu de refaire à l'identique ou différemment. En cas de décision favorable au scénario 3 la question se posera de savoir comment refaire autrement.

Les représentants des services n'ont pas d'autre remarque à formuler.

### Discussion ouverte

Une commissaire estime que la tour fait partie du paysage lausannois et que le dépôt de ce postulat s'inscrit dans un bon timing, sans que la ville ait eu besoin d'initier une démarche en ce sens. Dans une société qui refuse l'idée de la fin et de la mort, elle trouve intéressante l'occasion ici présentée de poser cette thématique à travers cette démarche. Elle pense que ne rien faire n'est pas la solution et que cela soulèverait une montée de boucliers de la population attachée à cette tour. A titre personnel, elle pense que la population doit avoir son mot à dire et pouvoir proposer des scénarios, comme cela avait été fait à l'origine de cette tour.

L'un des participants a retrouvé des documents datant de l'année 2000, date à laquelle cette tour était encore dans les limbes et où il s'était engagé auprès de la SIC pour qu'elle s'implique financièrement. Il rappelle que cette tour a été érigée quasi-entièrement grâce à des dons privés. Il se dit favorable au maintien d'une tour qui représentait à l'époque une prouesse architecturale.

Une autre commissaire a souhaité savoir si les personnes à l'origine du projet sont toujours partantes pour financer un nouveau projet et estime important de commencer le plus rapidement possible à attirer l'attention des personnes concernées, ainsi qu'à trouver des fonds. Compte tenu du fait que le coût d'une nouvelle structure serait de l'ordre de CHF 1'000'000.--, avec des coûts annuels de réfection de CHF 10'000.--, pour une durée de vie estimée jusqu'à fin 2040, il serait utile de savoir rapidement si l'enthousiasme est resté identique et qu'une nouvelle levée de fonds auprès d'eux connaîtrait le même succès..

Le rapporteur, en sa qualité de membre de l'Union des Sociétés de Développement de Lausanne (USDL) pense que l'USDL reste très fermement partisane d'un renouvellement ou d'un maintien de cette tour sous quelque forme que ce soit.

Une autre intervenante renchérit sur ce thème et estime qu'il serait véritablement positif d'associer les différents partenaires, dont l'USDL et l'AATS de manière aussi précoce que possible.

Une commissaire souhaiterait savoir dans quelle mesure une assurance pourrait prendre en charge une partie des coûts. Elle souhaite également savoir si des alternatives pour de nouveaux matériaux ont été prises en compte. Elle estime également important de demander l'avis de la population au moyen d'une démarche participative. Il lui semble important de conserver une tour et elle préconise de commencer à réfléchir au plus vite à la suite.

Le co-postulant est heureux de constater cette apparente unanimité de soutien autour du maintien ou de la réfection de la tour. Il relève qu'un effort de communication devrait alors être fait autour de l'aspect éphémère de la tour (+/- 25 ans). Il se dit totalement ouvert à une démarche participative. Pour ce qui est du financement, il lui semble que les fonds pour la construction de la tour actuelle n'étaient pas intégralement privés. Il est également favorable à l'idée de réactiver les donateurs de la tour, mais il faut tenir compte du fait que plusieurs parmi ceux-ci sont décédés. Il conviendra de trouver un nouveau souffle.

Mme la Municipale tient à rassurer sur une gouvernance de type participative, qui lui est chère et qu'il convient de garder. Il conviendra également de réfléchir à l'organisation de la conduite de projet avec les parties prenantes évoquées, notamment au plan financier. Elle fait la différence entre la population et les représentants de la société civile, dont font partie les associations avec lesquelles la Ville travaille déjà, ainsi que celles avec lesquelles elle a travaillé sur ce projet.

Pour ce qui est de la question des matériaux utilisés, l'envie est présente d'utiliser de matériaux à la fois durables et pérennes. En référence à ce que disait le co-postulant, il sera important de bien communiquer auprès du public et des parties prenantes sur la question de la pérennité afin d'obtenir leur acceptation quant à l'aspect relativement éphémère d'un tel objet, aussi emblématique et imposant que cette tour.

A la question concernant un éventuel contrat d'assurance, M. Etienne BALESTRA répond que la durée de vie de la tour était d'ores et déjà annoncée et limitée à 20 ans. Aucun contrat d'assurance n'était possible. Selon l'ingénieur mandaté, la durée de vie de la tour actuelle peut encore être prolongée de quelques années moyennant un coût annuel de CHF 30'000.--. Le système constructif mis en place s'était à l'époque basé sur les intérêts architecturaux et techniques, sans forcément penser à la préservation naturelle. Avec un toit à débordement et une tour étroite au-dessous, la construction actuelle aurait peut-être pu être mieux protégée contre les intempéries et n'aurait pas vieilli de la même manière. Tenir compte d'une protection plus importante contre les intempéries dans cette construction

peut être une piste de réflexion pour que l'aspect éphémère de la tour soit un peu moindre sans avoir besoin de recourir à des traitements chimiques. Il confirme que le financement pour la construction de la tour actuelle, provient à la fois d'un appel de fonds de l'USDL auprès de donateurs privés à hauteur de CHF 1'000'000.-- et de l'octroi d'une subvention de la part du fonds pour le développement durable (FDD) à hauteur de CHF 400'000.--. Les fonds publics ont également été sollicités au travers de l'intervention du Service de l'eau qui avait construit la dalle de support et du SPADOM pour la construction de la palissade. M. Etienne BALESTRA signale que, bien que partie prenante, l'AATS est une très petite association avec peu de moyens financiers. Elle n'a, par conséquent, pas le même pouvoir que l'USDL à l'époque pour mener cette campagne de récolte de fonds. En termes de gouvernance, il sera nécessaire de trouver des partenaires aptes à s'associer à la Ville pour chercher des fonds.

Compte tenu du fait que la tour a attiré 700'000 personnes en 10 ans, une des commissaires propose de solliciter l'Office du tourisme pour participer au financement du prochain projet, en dépit des contraintes budgétaires que cet organisme pourrait connaître suite à la crise COVID actuelle.

Le co-postulant signale que le dépôt de ce postulat se voulait prioritairement un aiguillon pour la Municipalité, en qui il réitère son entière confiance.

#### **Vote**

Vu le caractère éphémère de la tour, la présente initiative invite la Municipalité à étudier rapidement les diverses options qui s'offrent à elle pour la réfection ou la succession de la tour de Sauvabelin. Il s'agira également de connaître les coûts du futur projet et sa physionomie générale.

---

#### **Question soumise au vote :**

Le présent postulat est **pris en considération à l'unanimité** des membres présents.

---

Le rapporteur remercie chacun et chacune et lève la séance à 17h36.

Le Rapporteur :

Bertrand Picard

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Picard', with a long, sweeping underline that extends to the right.

(sur la base des notes remises par Mme Alexandra Monnier, que le rapporteur remercie chaleureusement)